

**ARRETE DU MAIRE N° 2026/076
RETRAIT D'ARRÊTES 2026/043- 2026/044-
2026/045- 2026/046- 2026/047- 2026/048 -
2026/049- 2026/050**

Le Maire de la commune d'Ostricourt,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-18,

Vu les arrêtés municipaux 2026/043, 2026/044, 2026/045, 2026/046, 2026/047, 2026/048, 2026/049, 2026/050 en date du 31 mars 2026,

Vu le recours gracieux réceptionné le 26 mai 2026 par lequel Monsieur le Préfet demande la modification,

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ce recours gracieux et de procéder à la régularisation de la situation juridique de la commune ;

ARRETE

Article 1 : les arrêtés municipaux 2026/043, 2026/044, 2026/045, 2026/046, 2026/047, 2026/048, 2026/049, 2026/050 en date du 31 mars 2026 sont abrogés à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission en préfecture du Nord au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Ostricourt
Le 27 mai 2026

Le Maire



Bruno RUSINEK